

1. PRÉAMBULE

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données (ci-après RGPD) fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

- le « responsable du traitement » s'entend de la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est l'ARDEQAF ERTS situé à Olivet ;
- le « sous-traitant » s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels l'ARDEQAF ERTS travaille et qui interviennent sur les données à caractère personnel de l'ARDEQAF ERTS ;
- les « personnes concernées » sont les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement et leurs données à caractère personnel font l'objet d'une collecte par le responsable du traitement, c'est-à-dire l'ensemble des apprenants de l'ARDEQAF ERTS.
- les « destinataires » des données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Les destinataires des données peuvent donc être aussi bien des salariés de l'ARDEQAF ERTS que des organismes extérieurs (établissements, organismes sociaux, administrations, services de la vie étudiante, etc.).

Le RGPD, en son article 12, impose que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

2. OBJET

Pour satisfaire à son bon fonctionnement, l'ARDEQAF ERTS est tenu de mettre en œuvre et d'exploiter des traitements de données à caractère personnel relatifs à ses étudiants et aux candidats qui postulent auprès de ce dernier.

La présente politique a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information l'ARDEQAF ERTS et ainsi de formaliser les droits et les obligations des étudiants et candidats au regard du traitement de leurs données à caractère personnel.

3. PORTÉE

La présente politique de protection des données à caractère personnel a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place des différents traitements des données à caractère personnel des étudiants de l'ARDEQAF ERTS et des candidats auprès de cette dernière.

La présente politique ne porte que sur les traitements dont l'ARDEQAF ERTS est responsable du traitement et ne vise donc pas les traitements qui ne seraient pas créés ou exploités par l'ARDEQAF ERTS elle-même (traitement dit « sauvages »).

Le traitement de données à caractère personnel peut être géré directement par l'ARDEQAF ERTS ou par le biais d'un sous-traitant spécifiquement désigné par l'ARDEQAF ERTS.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Responsable des traitements :

ARDEQAF ERTS
2032 rue du Général de Gaulle
CS60002, 45166 Olivet Cedex

5. OPPOSABILITÉ

Le présent document est opposable :

- à l'ARDEQAF ERTS en sa qualité de « responsable du traitement » au sens du RGPD ;
- aux étudiants de l'ARDEQAF ERTS c'est-à-dire à toute personne auprès de l'ARDEQAF ERTS en cette qualité ;
- aux candidats auprès de l'ARDEQAF ERTS via la plateforme Parcoursup ou par d'autres intermédiaires ;
- aux personnes à qui l'ARDEQAF ERTS communique ces données (ci-après « destinataire des données ») ;
- aux prestataires de l'ARDEQAF ERTS qui traitent des données pour son compte (ci-après les « sous-traitants »).

6. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Aucun traitement n'est mis en œuvre par l'ARDEQAF ERTS concernant des données à caractère personnel des étudiants et candidats s'il n'a pas été préalablement approuvé par la Direction Générale de l'ARDEQAF ERTS et s'il ne répond pas aux principes généraux du RGPD.

Tout nouveau traitement, modification ou suppression d'un traitement existant sera porté à la connaissance des étudiants.

Une liste des traitements de données à caractère personnel existants est inscrite ci-dessous.

7. FINALITÉ ET BASE LÉGALES

Selon les cas, l'ARDEQAF ERTS traite notamment les données des étudiants et candidats pour les finalités suivantes :

- établir des documents officiels relatifs au parcours de l'étudiant (diplômes, rendez-vous officiels obligatoires, carte apprenante et tout autre document officiel) ;
- organiser le programme éducatif annuel et les sessions d'examen des étudiants ;
- garantir l'identification certaine de l'étudiant dans la gestion de son dossier et permettre l'établissement des documents officiels le concernant (diplômes, certificats, attestations...) ;
- assurer l'ARDEQAF ERTS de pouvoir contacter l'étudiant avec certitude dans le cadre de ses relations avec l'ARDEQAF ERTS ;
- mettre à la disposition des étudiants des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne via un ENT ;
- analyser les usages faits de l'ENT afin de développer de nouveaux outils pédagogiques sur support numérique ;
- permettre à l'étudiant de créer un compte utilisateur en vue d'accéder à la plateforme pédagogique via l'ENT et/ou l'intranet de l'ARDEQAF ERTS ;
- permettre la sauvegarde de documents pédagogiques via l'ENT et/ou l'intranet ;
- permettre la consultation du dossier pédagogique de l'étudiant (agenda, note, résultats examens, contacts professeurs) ;
- proposer des offres d'emploi ou débouchés professionnels en rapport avec les parcours des étudiants ;
- administrer un réseau des anciens permettant aux étudiants actuels de bénéficier des avantages octroyés par la communication avec d'anciens étudiants ;
- proposer des formations ou une réorientation aux candidats qui n'ont pas été admis.
- assister l'étudiant dans la procédure d'octroi d'une bourse d'étude et suivre son dossier ;
- sélectionner les candidats auprès de l'ARDEQAF ERTS par l'intermédiaire de Parcoursup ou de tout autre moyen de candidature à la disposition du candidat ;
- réalisation d'états statistiques ;

L'étudiant est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution d'une mission de service public ou d'une obligation légale de l'ARDEQAF ERTS.

8. DESTINATAIRES DES DONNÉES – HABILITATION ET TRAÇABILITÉ

L'ARDEQAF ERTS s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés.

Les destinataires des données à caractère personnel des apprenants au sein de l'ARDEQAF ERTS sont soumis à une obligation de confidentialité spécifique.

L'ARDEQAF ERTS décide quel destinataire pourra avoir accès à quelle donnée selon une politique d'habilitation définie.

L'ARDEQAF ERTS n'est en aucun cas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter d'un accès illicite aux données à caractère personnel.

Pourront notamment être destinataires de ces données à caractère personnel :

- les universités et écoles partenaires de l'ARDEQAF ERTS;
- les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques liés l'ARDEQAF ERTS ou accessible via les ENT;
- les associations étudiantes internes à l'ARDEQAF ERTS;
- les autorités de tutelles ;
- les organismes liés à la vie étudiante, les organismes d'assurances santé et d'assurance voyage – rapatriement ;

- les partenaires l'ARDEQAF ERTS associés au projet pédagogiques de l'étudiant.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à en connaître. Dans ce cas, l'ARDEQAF ERTS n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

9. DURÉE DE CONSERVATION

La durée de conservation des données est définie par l'ARDEQAF ERTS au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur elle et à défaut en fonction de ses besoins.

Traitement concerné	Durée de conservation des données collectées
Candidature	Possibilité de conserver la candidature pendant 5 ans après le dernier contact avec le candidat.
Gestion du dossier scolaire de l'étudiant	Durée de l'inscription à l'ARDEQAF ERTS augmentée d'une période de deux ans. Droits d'inscription : 10 ans, soit le délai de prescription des dettes éventuelles.
Mise en œuvre d'un ENT	Les contributions personnelles laissées dans les espaces communautaires et espaces de stockage d'informations personnelles ou de publication ne sont pas conservés par l'ARDEQAF ERTS lors de la fermeture du compte ENT de l'étudiant. En revanche, les données sont conservées pendant 6 mois après la date de sortie de formation, afin de permettre à l'étudiant de récupérer ses données dans les meilleurs conditions.

Passé les délais fixés, les données sont soit supprimées, soit conservées après avoir été anonymisées, notamment pour des raisons d'usages statistiques.

Il est rappelé aux apprenants que la suppression ou l'anonymisation sont des opérations irréversibles et que l'ARDEQAF ERTS n'est plus, par la suite, en mesure de les restaurer.

10. DROIT DE CONFIRMATION ET DROIT D'ACCÈS

L'étudiant ou le candidat dispose d'un droit de demander à l'ARDEQAF ERTS la confirmation que des données le concernant sont ou non traitées.

L'étudiant ou le candidat dispose également d'un droit d'accès, ce dernier étant conditionnée au respect des règles suivantes :

- la demande émane de la personne elle-même et est accompagnée d'une copie d'un titre d'identité ;
- être formulée par écrit à l'adresse suivante : ARDEQAF ERTS, 2032 rue du Général de Gaulle, CS60002, 45166 Olivet CEDEX ou par mail direction@erts-olivet.org

L'étudiant ou le candidat a le droit de demander une copie de ses données à caractère personnel faisant l'objet du traitement auprès de l'ARDEQAF ERTS. Toutefois, en cas de demande de copie supplémentaire, l'ARDEQAF ERTS pourra exiger la prise en charge financière de ce coût par l'étudiant ou le candidat.

Si l'étudiant ou le candidat présente sa demande de copie des données par voie électronique, les informations demandées lui seront fournies sous une forme électronique d'usage courant, sauf demande contraire.

L'étudiant ou le candidat est enfin informé que ce droit d'accès ne peut porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication.

Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive c'est-à-dire réalisé de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le service concerné.

11. MISE À JOUR – ACTUALISATION ET RECTIFICATION

Afin de permettre une mise à jour régulière des données à caractère personnel collectées par l'ARDEQAF ERTS, celle-ci pourra solliciter l'apprenant qui aura pour obligation de satisfaire aux demandes de l'ARDEQAF ERTS.

En cas de modification des informations de l'étudiant ou le candidat par l'ARDEQAF ERTS, ce dernier en sera spontanément informé.

L'étudiant ou le candidat dispose également d'un droit à la rectification de ses données.

Pour ce faire, l'ARDEQAF ERTS :

- met à disposition des étudiants et candidats tous les moyens nécessaires en ligne ou hors ligne pour que ces derniers leur fassent part de toute modifications sur les données à caractère personnel détenues par l'ARDEQAF ERTS ; les rectifications interviennent, sauf cas exceptionnel motivé, dans un délai qui ne saurait être supérieur à 15 jours ;
- met à jour ses bases de données au début de chaque année scolaire.

L'étudiant ou candidat est informé que l'ARDEQAF ERTS ne procédera à aucune modification dite de « confort », seules des modifications substantielles sur l'état civil, l'identité et les coordonnées de l'apprenant seront réalisées.

Dans la mesure du possible, l'ARDEQAF ERTS répercute ces rectifications auprès des personnes auxquelles il a transmis les données des apprenants. Cette obligation ne saurait toutefois s'imposer lorsqu'une telle démarche s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

12. DROIT À L'EFFACEMENT

Le droit à l'effacement de l'étudiant ou candidat ne sera pas applicable dans les cas où le traitement est mis en œuvre pour répondre une obligation légale.

En dehors de cette situation, l'étudiant ou candidat pourra demander l'effacement de ses données dans les cas limitatifs suivants :

- les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- lorsque l'étudiant ou candidat retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- l'étudiant ou candidat s'oppose à un traitement fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'ARDEQAF ERTS et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- l'étudiant ou candidat s'oppose à un traitement de ses données à caractère personnel à des fins de prospection, y compris au profilage ;
- les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel l'ARDEQAF ERTS est soumise.

Conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel, l'étudiant ou candidat est informé qu'il s'agit d'un droit individuel qui ne peut être exercé que par la personne concernée relativement à ses propres informations : pour des raisons de sécurité, le service concerné devra donc vérifier son identité afin d'éviter toute communication d'informations confidentielles vous concernant à une personne autre.

13. DROIT À LA LIMITATION

L'étudiant est informé qu'il ne dispose pas du droit à la limitation du traitement de ses données à caractère personnel dans la mesure où les traitements opérés par l'ARDEQAF ERTS sont licites et que toutes les données à caractère personnel collectées sont nécessaires à l'exécution de la relation entre l'ARDEQAF ERTS et les étudiants.

14. DROIT À LA PORTABILITÉ

Avant son départ de l'ARDEQAF ERTS, l'étudiant pourra, sur demande, exercer son droit à la portabilité sur les seules données qu'il a lui-même communiqué à l'ARDEQAF ERTS. Ces données lui seront communiquées dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine.

15. DÉCISION INDIVIDUELLE AUTOMATISÉE

L'étudiant ou le candidat aux formations de l'ARDEQAF ERTS est informé que les données et informations relatives à leur identité et à celle de leurs représentants ainsi que les données relatives à la scolarité antérieure, aux bourses perçues ainsi qu'au baccalauréat peuvent provenir d'un traitement automatisé via la plateforme PARCOURSUP mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation situé à PARIS (75005) - 1 Rue Descartes, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD. Pour plus d'informations, l'étudiant ou le candidat est invité à consulter les mentions légales de PARCOURSUP sur l'URL suivant <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=mention>

L'ARDEQAF ERTS ne procède pas à de décisions individuelles automatisées à partir de ces données. Toutes décisions de sélection, de classement et d'admission sont prises par les équipes pédagogiques et d'admissions de l'ARDEQAF ERTS.

16. DROIT POST MORTEM

Les étudiants et candidats sont informés qu'ils disposent du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem. La communication de directives spécifiques post-mortem et l'exercice de leurs droits s'effectuent par courrier postal à l'adresse suivante ARDEQAF ERTS, 2032 rue du Général de Gaulle, CS60002, 45166 Olivet CEDEX accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

17. CARACTÈRE FACULTATIF OU OBLIGATOIRE DES RÉPONSES

L'étudiant est informé sur chaque formulaire de collecte des données à caractère personnel du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par la présence d'un astérisque.

Dans le cas où des réponses sont obligatoires, l'ARDEQAF ERTS explique à l'étudiant les conséquences d'une absence de réponse.

18. DONNÉE ISSUES DES RÉSEAUX SOCIAUX

L'ARDEQAF ERTS s'interdit d'exploiter, sans l'accord préalable de l'étudiant ou du candidat, les données et les informations d'ordre privée, même si elles sont rendues publiques et diffusées par ce dernier sur les réseaux sociaux.

19. SOUS - TRAITANCE

L'ARDEQAF ERTS informe l'étudiant qu'elle pourra faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le cadre du traitement de ses données à caractère personnel.

Dans ce cas, l'ARDEQAF ERTS s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD.

L'ARDEQAF ERTS s'engage à signer avec tous ses sous-traitants un contrat écrit et impose aux sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection des données qu'elle-même.

De plus, l'ARDEQAF ERTS se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

20. ORIGINE DES DONNÉES COLLECTÉES

Les données collectées par l'ARDEQAF ERTS sont soit collectées directement par elle, soit collectées de manière indirecte.

20.1. DONNÉES COLLECTÉES DIRECTEMENT AUPRÈS DE L'APPRENANT

La collecte directe des données prend différentes formes :

- données collectées lors de l'inscription ou la réinscription administrative de l'étudiant auprès de l'ARDEQAF ERTS ;
- données collectées dans la préinscription ou l'inscription d'un candidat auprès de l'ARDEQAF ERTS ;
- données collectées par envoi ou remise d'une donnée personnelle par l'étudiant ou le candidat (courriel, lettre, carte de visites, etc.) ;
- données techniques (données de connexion ou de trafic) liées à l'usage des services informatique ou numérique de l'ARDEQAF ERTS

20.2. DONNÉES COLLECTÉES DE MANIÈRE INDIRECTE

La collecte indirecte des données prend différentes formes :

- données collectées par les administrations, services sociaux et rectorat ;
- données collectées via d'autres universités ou écoles tierces à l'ARDEQAF ERTS ;
- données collectées via la plateforme Parcoursup dans l'hypothèse des candidatures auprès de l'ARDEQAF ERTS.

21. SÉCURITÉ

Il appartient à l'ARDEQAF ERTS de définir et de mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité, physique ou logique, qu'elle estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite.

Pour ce faire, l'ARDEQAF ERTS peut se faire assister de tout tiers de son choix pour procéder, aux fréquences qu'elle estimera nécessaire, à des audits de vulnérabilité ou des tests d'intrusion.

Sauf cas d'urgence ou risque imminent, les services concernés seront informés préalablement à la réalisation de ces audits et seront tenus de prendre les mesures de protection adaptées qui leur seront notifiées au préalable.

En tout état de cause, l'ARDEQAF ERTS s'engage, en cas de changement des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, à les remplacer par des moyens d'une performance supérieure. Aucune évolution ne pourra conduire à une régression du niveau de sécurité.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité d'un traitement de données à caractère personnel, l'ARDEQAF ERTS s'engage à imposer contractuellement à ses sous-traitants des garanties de sécurité par le biais de mesures techniques de protection de ces données et les moyens humains appropriés.

22. VIOLATION DES DONNÉES

En cas de violation de données à caractère personnel, l'ARDEQAF ERTS s'engage à en notifier à la Cnil dans les conditions prescrites par le RGPD.

Si ladite violation fait porter un risque élevé pour les apprenants et que les données n'ont pas été protégées, l'ARDEQAF ERTS :

- en avisera les apprenants concernés ;
- communiquera aux apprenants concernés les informations et recommandations nécessaires.

23. DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

L'ARDEQAF ERTS a désigné un délégué à la protection des données.

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes :

- Nom : Sarah Etchart-Couvreur
- Adresse e-mail : dpd@erts-olivet.org
- Tél : 02.38.69.63.93

En cas de mise en œuvre d'un nouveau de traitement de données à caractère personnel, l'ARDEQAF ERTS saisira préalablement le délégué à la protection des données.

Si l'étudiant ou candidat souhaite obtenir une information particulière ou souhaite poser une question particulière, il lui sera possible saisir le délégué à la protection des données qui lui donnera une réponse dans un délai raisonnable au regard de la question posée ou de l'information requise.

En cas de problème rencontré avec le traitement des données à caractère personnel, l'étudiant ou candidat pourra saisir le délégué à la protection des données désigné.

24. FLUX TRANSFRONTIÈRES

L'ARDEQAF ERTS se réserve seule le choix d'avoir ou non des flux transfrontières pour les données à caractère personnel qu'elle collecte et qu'elle traite.

En cas de transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union Européenne ou vers une organisation internationale, l'ARDEQAF ERTS en informera l'étudiant et s'assurera du bon respect de ses droits.

L'ARDEQAF ERTS s'engage si nécessaire à signer un ou plusieurs contrats permettant d'encadrer les flux transfrontières de données.

Les dispositions relatives aux flux transfrontières sont opposables à l'ARDEQAF ERTS, sauf dans les cas dérogatoires prévus à l'article 49 du RGPD.

25. REGISTRE DES TRAITEMENTS

L'ARDEQAF ERTS, en tant que responsable du traitement, s'engage à tenir à jour un registre de toutes les activités de traitement effectuées.

Ce registre est un document ou applicatif permettant de recenser l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'ARDEQAF ERTS en tant que responsable du traitement.

L'ARDEQAF ERTS s'engage à fournir à l'autorité de contrôle, à première demande, les renseignements permettant à ladite autorité de vérifier la conformité des traitements à la réglementation informatique et libertés en vigueur.

26. DROIT D'INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION AUPRÈS DE LA CNIL

L'étudiant ou candidat concerné par le traitement de ses données à caractère personnel est informé de son droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la Cnil, si celui-ci estime que le traitement de données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante :

Cnil – Service des plaintes
3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07
Tél : 01 53 73 22 22

27. ÉVOLUTION

La présente politique peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la Cnil ou des usages.

Toute nouvelle version de la présente politique sera portée à la connaissance des étudiants et candidats par tout moyen défini par l'ARDEQAF ERTS, en ce compris la voie électronique (diffusion par courrier électronique ou en ligne par exemple).

28. POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter les services suivants : dpd@erts-olivet.org ou direction@erts-olivet.org

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, vous pouvez consulter le site de la CNIL <https://www.cnil.fr/>